

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 7 février 2022 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Fabrice Calame, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Délibération D238 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 165'000.- destiné à financer une étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école :
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 17 janvier 2022
 - Vote de la délibération
 - 5.2 Délibération D239 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022
 - Vote de la délibération

5.3 Délibération D240 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 42'500.- destiné au financement partiel d'un abri-bus à la route de Troinex :

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022
- Vote de la délibération

5.4 Délibération D241 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à une augmentation de la subvention octroyée au Festival Assemblage'S :

- Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 2 février 2022
- Vote de la délibération

6. Projet de résolution : Résolution R20 de Mme Brigitte Schneider-Bidaux et MM. Stéphane Sizonenko, Alexandre Moraga et Fabrice Calame : « *Pour une information des élu-es municipaux aux enjeux énergie/climat* ».

7. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Sans remarques, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente a trois communications. La première concerne un courrier émanant de la Fédération genevoise de la Coopération relatif à son rapport annuel, courrier déposé sur les places des conseillers municipaux. Mme la Présidente suggère de demander à la Fédération d'envoyer dorénavant ces documents par mail afin d'alléger la quantité de papier mise en circulation. Il semble en effet que la Fédération envoie ces documents à toutes les communes genevoises. Cette proposition est approuvée par le Conseil municipal.

Mme la Présidente informe ensuite avoir reçu une lettre de la part de Mme et M. Magnenat, adressée au Conseil municipal, au personnel communal et à la Mairie, dans laquelle ils adressent leurs chaleureux remerciements pour les paniers garnis et les excellents cadeaux offerts aux aînés en décembre 2021.

Mme la Présidente fait enfin savoir qu'elle a reçu **la lettre de démission de M. Stéphane Sizonenko**, du parti des Verts, qui quitte le Conseil municipal pour le 31 janvier 2022. Elle donne lecture de son courrier et rappelle que M. Sizonenko a été conseiller municipal de 2012 à 2015, puis de 2020 à 2022 ; elle relève les propositions et la qualité des réflexions apportées par M. Sizonenko dans les commissions et les séances du Conseil municipal. Après l'avoir remercié pour son engagement, Mme Schneider-Bidaux annonce que c'est un des viennent-ensuite, M. Bertrand De Weck, qui remplacera M. Sizonenko et qui siègera à partir du mois mars.

3. Communication des Président-e-s de commissions

M. Annen, président de la commission Finances, sécurité et règlement, fait savoir que la commission s'est réunie le mercredi 2 février. Figuraient à l'ordre du jour le festival Assemblage'S (discussion sur son avenir et sur son financement), ainsi que certaines informations de la Mairie concernant le personnel communal (projet de modification du statut du personnel, mise en place d'une structure de type personne de confiance, et remplacement futur du secrétaire général). La commission a également décidé de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé de se pencher sur les modifications du règlement du Conseil

municipal, dans l'objectif d'intégrer les nouveaux éléments de la Loi sur l'administration des communes concernant en particulier les membres suppléants dans les Conseils municipaux.

4. Communication de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

En préambule, M. Lavorel rend l'assemblée attentive au fait que la prochaine séance du Conseil municipal se déroulera probablement à la mairie. Cette décision sera confirmée en fonction des annonces du Conseil fédéral du 16 février.

Dénomination de deux nouvelles rues : M. Lavorel rappelle avoir informé le Conseil municipal, lors de la séance du mois de décembre, que la Commission de la nomenclature et le Conseil d'Etat avaient refusé les premières propositions de la commune de nommer les deux nouvelles voies du Parc des Crêts Rose-Marie RIVA et Isabelle DESJACQUES, noms des deux premières conseillères municipales de la commune. Suite à ces refus, ont été proposés les noms de deux personnes qui ont reçu le Mérite Troinésien et qui se sont distinguées chacune à leur manière : Madame Jeanne LAVERGNAT et M. Jean-Jacques ASPER. L'Exécutif a appris, par le communiqué de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat, que ces propositions avaient été acceptées. La nouvelle rue qui traversera le Parc des Crêts côté Jura s'appellera donc Jeanne LAVERGNAT et celle côté Salève Jean-Jacques ASPER. M. Lavorel se réjouit déjà de pouvoir inaugurer ces nouvelles rues lorsque les travaux de construction de ce nouveau quartier seront terminés.

5G : M. Lavorel annonce que la Mairie a reçu, en début d'année, un courrier de l'Association « 5G Moratoire pour la Suisse », adressé à toutes les communes genevoises et qui invite ces dernières à écrire au Département du territoire pour manifester leur opposition aux nouvelles normes fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Cette modification permet aux opérateurs d'adapter les antennes existantes à la 5G sans avoir besoin d'autorisation, à condition bien sûr de respecter les valeurs prévues dans l'ORNI.

L'Association des communes genevoises a analysé la démarche de l'association « 5G Moratoire pour la Suisse » et a rappelé qu'une loi, adoptée en 2020 par le Grand Conseil genevois, avait été annulée par la Cour constitutionnelle genevoise, car elle contrevenait au droit fédéral. Il en résulte donc qu'il n'existe actuellement pas de moyen juridique de s'opposer au déploiement de la 5G par la modification d'installations existantes, raison pour laquelle la Mairie a décidé de ne pas écrire au Département du territoire.

Terrasse de l'épicerie : M. Lavorel informe avoir reçu un courrier émanant du Service de police du commerce pour l'informer que M. Nashed n'étant pas au bénéfice d'un diplôme de cafetier, il ne pouvait pas continuer à exploiter sa terrasse, même si les clients consomment des boissons et des mets à emporter. Il a donc été demandé à l'épicier de supprimer les tables de sa terrasse et d'inviter sa clientèle à aller consommer sur les tables et bancs du parc qui se trouvent à proximité.

Remplacement futur du secrétaire général : M. Lavorel rappelle que M. Niederhauser, actuel secrétaire général, approche de l'âge de la retraite et qu'il a manifesté le désir de quitter sa fonction un peu avant l'âge de 65 ans, dans le courant de la présente législature. Cette information a déjà été donnée aux membres de la commission Finances, règlements et sécurité, lors de la séance du 2 février. En accord avec M. Niederhauser, il a été décidé de lancer la procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire général-e au début de cette année. Le processus est actuellement préparé avec les conseils d'une personne extérieure et une annonce pour ce poste paraîtra dans la presse entre fin février et début mars.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Cas de Covid à l'école de Troinex : Mme Hirsch informe que, comme la plupart des écoles du canton, l'école de Troinex a été touchée par des cas de Covid au mois de janvier. À la demande de la Médecin cantonale, un dépistage a été organisé pour tous les élèves, tous les enseignants et les autres intervenants dans les classes ou au parascolaire ; les tests des enfants ont été effectués par les parents, à leur domicile.

La Mairie a été informée de cette situation à la fin du mois de janvier. En l'absence d'autres informations depuis lors, il est probable que la situation s'est normalisée, à l'instar des autres écoles.

Prochaines manifestations : Compte tenu des futurs allègements annoncés par le Conseil fédéral et de la levée probable de bon nombre de mesures, Mme Hirsch a le plaisir d'informer le Conseil que la Mairie espère pouvoir organiser les manifestations suivantes à partir du mois de mars :

- Le samedi 5 mars au matin, le vernissage de l'Exposition itinérante « Visages du Léman Express ». Il s'agit d'une exposition de photos itinérante, qui se tient depuis le mois de septembre dans différentes communes genevoises et françaises du Grand Genève, et au sujet de laquelle des articles sont parus dans la *Tribune de Genève*. L'exposition s'arrêtera à Troinex, sur la place de la Mairie, du 25 février au 16 mars. Des panneaux seront installés à l'extérieurs sur lesquels seront affichées 15 photos qui sont le résultat d'un concours auquel ont participé de nombreux photographes amateurs et professionnels, suisses et français. L'exposition est organisée dans le but de faire connaître les différentes gares du Léman Express, à Genève et en France voisine. Avant d'être installée à Troinex, l'exposition s'est notamment arrêtée à Plan-les-Ouates et à Carouge, puis elle sera présentée dans une commune française.
- Le vendredi 25 mars, sera planté le 2^{ème} arbre du Mérite au parc de la Drize.
- Le samedi 9 avril, le matin, auront lieu le brunch campagnard à la place de la Mairie, ainsi que le Troc-Vente.
- Le samedi 7 mai se déroulera l'apéritif du printemps sur la place d'Arménie, qui sera inaugurée à cette occasion.
- Le dimanche 15 mai se tiendra le brunch culturel à la Ferme Rosset.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Formation des élus communaux sur le changement climatique : M. Truan donne lecture d'un courrier, daté du 27 janvier, de l'Association des communes genevoises, relatif à la formation sur le changement climatique et les outils en mains des communes pour y répondre :

*Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints,*

Comme annoncé par le soussigné de droite lors du point « divers » de notre assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue hier soir à Carouge, la commune de Vernier a récemment transmis à l'ACG une résolution adoptée par son conseil municipal intitulée « Conférence sur la crise climatique ».

En substance, ce texte demande que l'ACG organise, à l'attention des élu(e)s communaux, d'ici à l'été 2022, une conférence sur la crise climatique qui s'appuierait sur les rapports des offices suisses, les rapports du GIEC et les rapports de l'organisation météorologique mondiale.

Dans l'intervalle, l'ACG a appris que des résolutions similaires étaient en cours d'élaboration dans d'autres communes.

Le Comité, qui a abordé cette demande lors de sa dernière séance, a considéré que l'organisation d'une énième conférence sur le climat ne serait pas fondamentalement utile pour préparer les communes aux enjeux liés au changement climatique.

Vu l'importance de cette thématique, il a préféré mettre en place une formation ouverte à tous les membres des exécutifs et des délibératifs communaux, en s'inspirant du format retenu pour les soirées d'information organisées l'an dernier.

Si cette formation, qui se déroulera durant l'automne 2022, aura naturellement pour but de sensibiliser les élus communaux aux changements environnementaux qui nous attendent, elle servira surtout à les informer des outils à leur disposition pour lutter, dans le cadre des prérogatives communales, contre les effets du réchauffement climatique.

Nous ne manquerons pas de vous informer, en temps voulu, de la date et des détails logistiques

relatifs à cette formation.

Espérant que cette initiative rencontrera votre intérêt, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Le Directeur général
Alain Rûtsche*

*Le Président
Gilbert Vonlanthen*

M. Truan relève que l'organisation de cette formation ouverte aux magistrats communaux et aux conseillers et conseillères municipaux-ales répond donc à la résolution déposée par le groupe des Verts, qui figure à l'ordre du jour de la présente séance. Le Conseil municipal sera bien sûr libre de décider de la suite à donner à cette résolution.

5. Projets de délibérations :

5.1 Délibération D238 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 165'000.- destiné à financer une étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 17 janvier 2022

M. Moraga donne lecture du rapport (voir annexe 1), puis, la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D238 :

vu la nécessité d'agrandir l'école de Troinex compte tenu du développement démographique de la commune prévu ces prochaines années,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz et d'autres mandataires, pour la réalisation d'une étude de faisabilité destinée à vérifier les possibilités de transformation et de rénovation des bâtiments existants, et de définir les besoins en locaux supplémentaires,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 17 janvier 2022, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la transformation et de l'agrandissement de l'école de Troinex.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 165'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

Au vote les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D238 à l'unanimité.

5.2 Délibération D239 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022

Mme Reymond-Dorsay donne lecture du premier point du rapport (voir annexe 2), puis Mme la Présidente fait savoir qu'il y avait une erreur au 4^e paragraphe du premier projet de délibération envoyé aux membres du Conseil, erreur qui a été corrigée dans le document qui figure sur

CMNet et qui sera mis au vote ce soir. La Présidente ouvre ensuite la discussion.

Mme Tomassi informe qu'elle est empruntée, car le vote porte sur l'ensemble du projet, dont les aménagements prévus au chemin des Moulins-de-Drize, où elle est domiciliée ; pour cette raison elle s'abstiendra, mais elle tient à préciser que c'est une abstention volontaire, et non pas obligatoire selon le règlement du Conseil municipal.

Mme Latour rappelle avoir fait la remarque que les bornes sur le chemin des Moulins-de-Drize n'empêcheront nullement les deux roues motorisés de passer, même si cela est interdit. Aucune solution n'avait été trouvée à cette problématique. Pour Mme Latour, il faut malheureusement s'attendre à ce que les deux roues motorisés continuent à passer sur cette route.

M. Calame se réjouit de voir ce dossier avancer. Des mesures d'accompagnement sont prévues, ce qui est bien, mais il est probable qu'il faille, à l'avenir, envisager d'autres mesures, notamment pour le trafic dans les chemins directement impactés par ce bus. Bien qu'étant favorable au projet et ayant soutenu la Mairie dès le départ, il encourage celle-ci à continuer et même à augmenter les comptages de trafic, de manière à ce que le Conseil municipal puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause et le plus intelligemment possible.

M. Lavorel abonde dans le sens de M. Calame et confirme que, une fois les aménagements des chemins mis en place, des mesures complémentaires pourront être réalisées. Un suivi de l'évolution du trafic sera effectué en tenant compte également des changements de circulation prévus dans le secteur de la crèche. M. Lavorel souligne que les solutions mises en place sont régulièrement adaptées, et ce depuis des années, et continueront à être adaptées de manière à diminuer le transit à Troinex.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D239 :

vu l'objectif fixé par les autorités cantonales de relier toutes les communes genevoises à une gare du Léman Express par une ligne de transports publics,

vu le projet de nouvelle ligne de bus mis en place par l'Office cantonal des transports (OCT) et les Transports publics genevois (TPG), en collaboration avec les communes, afin de relier les communes de Veyrier et Troinex à la gare du Bachet-de-Pesay,

vu l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs BCPH pour le réaménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset afin de permettre le passage de cette nouvelle ligne de bus,

vu le crédit d'étude de CHF 90'000.- voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2018,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense nette totale, y compris les frais du crédit d'étude déjà voté, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*

Au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D239 par 14 OUI et 1 abstention (VLib).

5.3 Délibération D240 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 42'500.- destiné au financement partiel d'un abri-bus à la route de Troinex

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022

Mme Reymond-Dorsay donne lecture du deuxième point du rapport (voir annexe 2), puis, la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D240 :

vu le projet de nouvel abri-bus à la route de Troinex proposé par les promoteurs du projet du Parc des Crêts, dont l'architecture s'intégrera à ce nouveau quartier,

vu le coût total de cet abri-bus, estimé à CHF 85'000.-,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'approuver le projet de nouvel abri-bus à la route de Troinex proposé par les promoteurs nouveau quartier du Parc des Crêts et de participer à son financement à raison d'un montant forfaitaire de CHF 42'500.-.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 42'500.- destiné à financer une partie du coût de cette construction, le solde étant pris en charge par les promoteurs du Parc des Crêts.*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette totale au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*

Au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D240 à l'unanimité.

5.4 Délibération D241 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à une augmentation de la subvention octroyée au Festival Assemblage'S

Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 2 février 2022

Mme V. Hirsch donne lecture du rapport (voir annexe 3), puis, la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D241:

vu le soutien accordé par la commune depuis plus de 10 ans au Festival Assemblage'S,

vu l'évolution de cet événement important dans la vie culturelle troinésienne et la nécessité d'augmenter le soutien financier de la commune pour pérenniser ce festival,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 2 février 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'augmenter le montant de la subvention allouée au Festival Assemblage's de CHF 30'000.-, portant le montant de la subvention totale allouée à CHF 65'000.- en 2022.*
- 2. De comptabiliser ce montant sous la rubrique 32.36.*
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 30'000.-.*

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D241 par 12 OUI et 3 abstentions (2 HP, 1 V).

6. Projet de résolution : Résolution R20 de Mme Brigitte Schneider-Bidaux et MM. Stéphane Sizonenko, Alexandre Moraga et Fabrice Calame : « Pour une information des élu-es municipaux aux enjeux énergie/climat ».

M. Calame fait référence à l'annonce faite par la Mairie en début de séance informant que l'ACG est entrée en matière pour la mise en place d'une formation en lien avec les problématiques de changement climatique. Dans la mesure où, avant même tout discussion, des mesures sont prévues, il propose de retirer la résolution « *Pour une information des élus-es municipaux aux enjeux énergie/climat* », tout en regrettant de ne pas avoir pu en discuter.

Il espère que tous les élus-es participeront à ces futures formations pour en apprendre plus sur la capacité d'agir au sein de la commune. Il propose donc à Mme la Présidente de retirer ce point.

M. Botbol demande ce que, plus précisément, l'ACG va proposer comme formation.

M. Calame ne connaît pas le programme que l'ACG va proposer et s'il va au-delà du désir des Verts, cela dépend de l'endroit où le curseur est placé. Mais à titre personnel, il trouve la proposition intelligente et qui fait sens.

Pour M. le Maire, ce projet va dans le même sens que les formations proposées en début de législature aux nouveaux conseillers municipaux et aux nouveaux magistrats. Il a bon espoir que cela amène un regard intelligent et pragmatique par rapport à tout ce que se fait et est possible de faire par les communes sur les problématiques du climat et de l'environnement. Un bilan pourra être fait lorsque les membres du Conseil auront suivi ces formations.

Mme la Présidente confirme donc que la résolution R20 est retirée, puis elle donne la parole à Mme Raymond-Dorsay, qui donne lecture du dernier point du rapport de la commission Développement durable et infrastructures relatif au projet de remplacement de l'éclairage public à l'avenue des Crêts (voir annexe 3).

7. Propositions individuelles et questions

M. Lavorel désire revenir sur la lettre de M. et Mme Magnenat. Il rappelle que le repas de Noël des aînés a dû être annulé, mais que des paniers, qui ont été fort appréciés, ont été distribués. De nombreuses lettres de remerciement sont parvenues à la Mairie, ce qui montre le succès de l'opération qui a beaucoup touché les gens. Bien que livrer 300 paniers environ en lieu et place de proposer une centaine de repas ne soit pas financièrement avantageux pour la commune, l'opération a été très belle. Dans le prochain *Troimag*, un petit article paraîtra sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h40.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Brigitte Schneider-Bidaux

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

COMMISSION « URBANISME, MOBILITÉ ET GRANDS PROJETS »
Séance du 17 janvier à 18h30

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce rapport fait état d'un sujet soumis à votre approbation.

Financement d'une étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école, un problème a été constaté sur un couvert en béton de la partie la plus ancienne du bâtiment. Ce constat a nécessité l'intervention d'un ingénieur. À la suite de son intervention, une expertise de l'ensemble des bétons de l'école a été menée afin de juger de leur qualité et pour évaluer si le bâtiment pouvait être surélevé. Cette expertise a mis en lumière le fait que l'agrandissement de l'école ne pouvait s'effectuer sans une réfection totale de l'école.

Dans cette optique, un projet d'étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école a été présenté à la commission "urbanisme, mobilité et grands projets" en date du 17 janvier 2022 par Mme Straccia Mollard. Lors de cette séance, il a été précisé aux commissionnaires qu'il s'agissait d'une étude préalable indispensable à l'organisation du futur concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école.

Lors de cette commission, Mme Straccia Mollard a indiqué que la situation actuelle de l'école était complexe et qu'elle requérait de nombreuses vérifications telles que les possibilités de transformations/rénovations des bâtiments existants, les besoins de locaux supplémentaires et la planification d'une réalisation par étape afin de pouvoir aboutir à une ou plusieurs stratégies d'interventions valables.

Il a également été indiqué par ses soins que cette étude de faisabilité comportait de nombreuses tâches, telles que les vérifications des contraintes légales et normatives actuelles (y compris avec le DIP), l'établissement du futur programme, l'analyse de l'état de vétusté des bâtiments existants, la détermination du périmètre d'intervention précis et l'élaboration de scénarios de faisabilité.

Dans cette intention, c'est le bureau d'architectes Dupraz - spécialisé dans la construction d'écoles - qui a été désigné pour mener à bien cette étude de faisabilité. Dans un premier temps, ce bureau s'est chargé de mettre en concurrence différents spécialistes afin d'établir le budget total de cette étude. Étude, dont le planning prévisionnel est prévu pour une durée de 6 mois.

Il a résulté de cette mise en concurrence que l'enveloppe budgétaire totale couvrant l'ensemble des prestataires chargés de cette étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école était de CHF 165'000.-.

Par conséquent, la proposition d'aller de l'avant avec ce projet ainsi que le crédit d'étude de faisabilité qui vous est soumise ce soir est de CHF 165'000.-. La commission a voté à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 165'000.- et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D238 qui vous est présentée ce soir.

Alexandre Moraga

Rapport de la commission « Développement Durable et Infrastructures » du 19 janvier 2022

Lors de sa dernière séance, la commission « Développement Durable et Infrastructures » a abordé trois sujets, dont deux ont fait l'objet de votes formels alors que le dernier, dont je vous parlerai dans les « divers », a fait l'objet d'un vote de principe.

Les sujets ont été les suivants :

1. **Projet de nouvelle ligne de bus 49**
2. **Projet d'abribus à la route de Troinex (Parc des Crêts)**
3. **Projet de remplacement de l'éclairage public à l'avenue des Crêts**

1. **Projet de nouvelle ligne de bus 49**

Rappelons que cette nouvelle ligne de bus 49 reliera Veyrier au Bachet-de-Pesay en passant par Troinex et que son but est de permettre à un plus grand nombre d'habitants de se déplacer avec les transports en commun, et ainsi diminuer le trafic routier. Il faut également bien garder à l'esprit que sous peu, les constructions des Crêts amèneront quelque 900 à 1'000 habitants de plus dans notre commune (soit une augmentation de près de 30% de la population) impliquant forcément un trafic routier supplémentaire.

Cette ligne 49 débutera sa course aux Tournettes à Veyrier, pour ensuite passer par Troinex. Le tronçon qui nous concerne directement débutera à l'intersection de la route de Marsillon et de celle de Troinex pour tourner devant l'Eglise arménienne, continuer sur le chemin de Drize en sens unique et rejoindre la route de la Chapelle. Dans l'autre sens, soit depuis le Bachet-de-Pesay (gare du Léman Express et noeud TPG), le bus tournera depuis la route d'Annecy sur le chemin de Saussac, qui sera également à sens unique.

Lors de cette séance de commission, M. le Maire nous a informés que les autorisations de construire pour les travaux à effectuer sur les chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset en vue de l'arrivée du bus ont été délivrées, mais qu'elles font actuellement l'objet de recours. Ces oppositions n'empêchent cependant pas le projet d'avancer sur le plan administratif et la Mairie a procédé, avec l'ingénieur, à des appels d'offres auprès de plusieurs entreprises afin de pouvoir présenter le budget à voter par le Conseil municipal.

Monsieur Philippe Burri, ingénieur, nous a rappelé les grands principes du projet et les différents travaux à réaliser dans les quatre chemins concernés.

Pour les chemins *de Drize* et *de Saussac* il s'agira notamment des travaux suivants : changement de sens (deux chemins à sens unique), élargissement du trottoir, bordures plus hautes, seuils de ralentissement, plantations. Au milieu de chacun de ces deux chemins, à l'emplacement des arrêts de bus, un abri adapté à la largeur disponible sera installé.

Dans le cadre de ce projet, les mesures d'accompagnement suivantes sont également prévues et font l'objet des autorisations de construire précitées :

Afin d'éviter un transit localisé au *chemin des Moulins-de-Drize* il y aura une coupure de ce chemin à la hauteur du virage à angle droit. Les habitants pourront bien sûr continuer à accéder à leur propriété en passant soit par la route de Troinex, soit par la route d'Annecy, mais le transit sera supprimé. La coupure sera matérialisée par la pose de deux bornes rétractables, qui pourront être actionnées par télécommande ou au moyen d'une clé SI. Le montant estimé de ces bornes, qui n'était pas prévu au budget, s'élève à CHF 50'000.- ; il a fait l'objet d'un vote qui a fait l'unanimité.

Le *chemin de Claiset* donnant sur le chemin Dottrens sera ouvert à la circulation, uniquement en direction chemin du Champ-Carré, ceci pour faciliter l'accès des riverains à ce quartier ; le stationnement existant sera formalisé avec du marquage.

Pour les différents aménagements inhérents à ce projet, **une demande de crédit** nous a été soumise, d'un montant de CHF 1'068'922.50, auquel se sont ajoutés les CHF 50'000.- pour les bornes rétractables du chemin des Moulins-de-Drize, ce qui porte le montant total **du crédit à CHF 1'150'000.-, somme qui a été votée à l'unanimité.**

Eu égard à la situation démographique à Troinex, qui va changer de manière pratiquement exponentielle, et à la volonté de favoriser les transports en commun, la commission vous invite à vous positionner favorablement sur le montant de ce crédit.

2. Projet d'abribus à la route de Troinex (Parc des Crêts)

Un projet d'abribus qui s'intégrera à l'architecture du nouveau quartier du Parc des Crêts avait été présenté à la commission l'année passée. Celle-ci avait cependant fait des remarques concernant le nombre de places assises et concernant le coût.

Les plans ont été complétés et ils nous ont été présentés par M. le Maire. Si la conception de cet abri ne sera pas la même que les autres abris existants dans la commune, il sera dans l'esprit de l'architecture des nouveaux immeubles. Dans le nouveau projet, en plus des places situées à côté de l'automate à billets, il y aura sur l'avant et sur l'arrière de longues barres longitudinales en béton où, face à la route, un appui pour les voyageurs soulagera l'attente de ces derniers. Un peu plus loin, l'ajout d'un bloc en béton permettra à un plus grand nombre de personnes de patienter.

Vu l'architecture contemporaine et de qualité de ce dernier, les promoteurs du Parc des Crêts ont été d'accord de payer la moitié du coût total devisé à CHF 85'000.-. Pour ce nouvel abribus avec peinture anti-tags et raccordement électrique, la Mairie propose que la commune prenne en charge un montant forfaitaire de **CHF 42'500.-, crédit qui a été voté à l'unanimité** par la commission. Cette dernière vous encourage à faire de même.

Divers :

3. Projet de remplacement de l'éclairage public à l'avenue des Crêts (information)

Afin de profiter de l'opportunité des travaux réalisés par les SIG à l'avenue des Crêts, qui ont débuté à la fin du mois de janvier et qui se termineront à la fin du mois de mai, la Mairie a demandé à la commission si elle était favorable à un vote de principe concernant le remplacement des dispositifs d'éclairage public obsolètes, montés sur des poteaux en bois. Il s'agit de remplacer l'éclairage public sur tout le tronçon de l'avenue des Crêts, soit une dizaine de candélabres.

Conformément à l'étude du Plan Lumière de Radiance 35, les candélabres proposés (4 types différents) sont adaptés aux caractéristiques de notre commune. D'une lumière très douce, discrète et d'une grande résistance, ces modèles sont couramment installés par les SIG qui les entretiennent. Notre choix s'est porté sur un modèle rapidement disponible et d'un aspect contemporain.

Etant donné que ces fouilles devront être faites par les SIG de toute façon, que ce serait plus cher de réaliser ces travaux plus tard et que cette décision nous permettra également de tester l'intensité et les couleurs de ces types d'éclairages, la commission a donné son accord, par un vote de principe à l'unanimité, pour la commande de ces candélabres, dans l'attente d'une demande de crédit assortie d'un budget plus précis.

Karen Reymond-Dorsay

Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 2 février 2022

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Chers et chères collègues,

La demande de crédit supplémentaire pour le Festival Assemblage'S a passé par deux commissions.

Tout d'abord, par la Commission Social, Jeunesse, Loisirs et Communication qui s'est réunie le 24 janvier dernier afin de discuter de la demande de subvention pour le Festival Assemblage'S. La commission a accepté de continuer à soutenir le Festival, puis elle s'est prononcée sur les deux versions proposées par le comité d'Assemblage'S, c'est-à-dire :

- Une version A consistant à verser CHF 30'000.- supplémentaires dès 2022 ce qui permettrait l'engagement et la formation d'un assistant administratif (assistante administrative), puis de verser CHF 65'000.- dès 2024 pour l'engagement d'un nouveau directeur (nouvelle directrice) du festival.
- Et une version B consistant en une augmentation de CHF 65'000.- de la subvention communale dès 2022.

Après des discussions sur divers points, comme par exemple la représentation obligatoire des Troinésiens parmi le comité et les bénévoles, il a été proposé que le comité d'Assemblage'S fasse un point de situation deux fois par année à la Mairie et qu'une nouvelle convention soit préparée par la Mairie, l'ancienne convention datant de 2015 et n'ayant jamais été renouvelée.

C'est par 6 voix pour la version A contre 2 pour la version B que la commission Social, Jeunesse, Loisirs et Communication a proposé à la commission Finances, Sécurité et Règlements d'accepter la version A, avec la condition d'un point de situation semestriel et d'une nouvelle convention.

Lors de sa séance du 2 février, la commission Finances, sécurité et règlements, après une courte discussion, a suivi la recommandation de la commission Sociale sur l'octroi de la subvention supplémentaire, donc CHF 30'000.- dès 2022 (soit au total CHF 65'000.-), puis de CHF 65'000.- dès 2024 (soit au total CHF 100'000.-) par 8 oui et une abstention et a demandé à l'unanimité à la Mairie de préparer une nouvelle convention avec le Festival Assemblage'S.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande donc d'accepter le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'augmentation de la subvention octroyée au Festival Assemblage'S.

Troinex, le 3 février 2022

Véronique Hirsch